



Livret de Certification

Vêtement Sec



Nom du stagiaire:.....

Nom de la structure:

Tampon



FSGT
14 / 16 Rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 info@plongee.fsgt.org

www.plongee.fsgt.org

AVANT-PROPOS

Face à une demande croissante, la FSGT oeuvre depuis de nombreuses années à la démocratisation de la plongée en France. Elle travaille pour la rendre accessible au plus grand nombre en alliant convivialité et exigences de sécurité.

VISITES MÉDICALES ET ASSURANCES

La plongée est une activité qui nécessite une forme physique adaptée. Un problème de santé latent ou sans conséquence en surface peut devenir malin en profondeur, notamment avec les effets des variations de pression. La prévention doit donc être un leitmotiv.

Ainsi, il est indispensable avant chaque début de saison d'effectuer une visite médicale et de se faire établir un **certificat médical** mentionnant la «non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique avec scaphandre autonome».

Il est vivement conseillé aux plongeurs pouvant évoluer dans l'espace lointain de consulter un médecin sensibilisé aux problèmes de l'hyperbarie.

La souscription de l'assurance qui vous est proposée avec la licence FSGT est plus que recommandée. Celle-ci vous couvrira en **Responsabilité Civile** (RC) et en **Individuelle Accident** (IA). Consultez attentivement la note d'information délivrée par votre club, qui vous fournira des précisions sur l'étendue des garanties de base (RC + IA), les principales exclusions et les garanties complémentaires que vous pourrez éventuellement souscrire.

En cas d'accident, **une déclaration d'accident** doit impérativement parvenir à la compagnie d'assurance dans un délai de 5 jours. En cas de doute ou de symptômes apparemment bénins, n'hésitez pas à faire une déclaration à titre conservatoire.

MODALITÉS D'OBTENTION DES QUALIFICATIONS

Les qualifications sont délivrées lorsque l'expérience acquise par le candidat a été démontrée et jugée satisfaisante dans le cadre d'une mise en situation réelle de pratique.

Le **contrôle continu** permet aux candidats d'acquérir un niveau confirmé, d'une façon relativement souple et adaptée aux capacités d'apprentissage de chacun.

Les profondeurs et distances indiquées pour les exercices correspondent à des épreuves maximales réalisées dans des conditions matérielles normales. Lorsqu'ils le jugent nécessaire, les encadrants ont la possibilité de diminuer raisonnablement celles-ci (en fonction de l'état de la mer, de la visibilité, du courant, ...)

Le bon sens doit toujours prévaloir sur l'application stricte des textes, particulièrement lorsque la sécurité est en jeu.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Quel que soit le brevet ou la qualification préparé, le respect de l'environnement doit rester notre préoccupation quotidienne. A ce titre, la FSGT promeut la Charte Internationale du Plongeur Responsable de Longitude 181.



INTRODUCTION

Le Livrets de Formation **Vêtement Sec** a été élaboré en mentionnant un certain nombre d'éléments que nous avons voulu présenter de manière claire et concise pour vous permettre d'apprécier la progression des différentes qualifications. Noter que la qualification Vêtement Sec est requise pour commencer la formation **Trimix Avancé**.

L'état d'esprit de la FSGT étant animé par la recherche de l'autonomie et la responsabilisation des pratiquants, toute contribution de votre part quant au contenu de ces Livrets de Formation sera la bienvenue.

Dans tous les cas, ces documents seront amenés à subir des aménagements et des modifications dans la mesure où le monde de la plongée évolue (textes réglementaires, matériel, ...)

Dans l'attente de valider vos prochaines qualifications, nous vous souhaitons réussite et plaisir au cours de toutes vos plongées!

VÊTEMENT SEC

1 - OBJECTIFS

- Augmenter le confort pendant les plongées.
- Permettre de plonger en tous lieux et toutes saisons.
- Limiter les risques dûs au froid pendant les paliers de durée importante.

2 - PRÉ-REQUIS A LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire au minimum du brevet de plongeur niveau I FSGT ou équivalent.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Obtenir l'avis favorable du Président du club et du moniteur.
- Pour les mineurs, présenter une autorisation parentale signée.

3 - ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation est organisée au niveau du club, sous la responsabilité d'un encadrant de niveau III minimum licencié à la FSGT et maîtrisant parfaitement l'utilisation du vêtement sec. Conditions particulières:

- La formation est effectuée en milieu naturel ou artificiel, avec 10 m de fond minimum.
- Les plongées de formation sont faites dans la courbe de sécurité.
- Le lestage doit être de préférence largable.

Matériel spécifique:

- Vêtement sec adapté (taille).
- Palmes adaptées.
- Tuyau d'inflateur adapté (longueur).

La formation comprend une séance préparatoire et deux séances pratiques.

4 - CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir effectué deux plongées en vêtement sec, attestées sur le présent livret par l'encadrant ayant assuré la formation.

5 - DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du Président du club et du ou des encadrants ayant validé les unités de compétences.

Pour être valable, l'attestation de réussite (page 8) doit être dûment complétée, signée et frappée du cachet du club.

Aucune carte n'est délivrée pour la qualification Vêtement Sec.

UNITÉS DE COMPÉTENCES

SÉANCE PRÉPARATOIRE

Principe d'utilisation.

Choix d'un vêtement sec :

- Vêtement adapté (type, taille, etc.)
- Lestage largable ou non.
- Palmes adaptées.
- Tuyau d'inflateur adapté.
- Entretien courant.

Date:

Lieu:

Tampon et signature:

PLONGÉE N°1

Équipement, déséquipement.

Réglage de la purge automatique.

Ajustement du lestage.

Évolution dans différentes positions.

Procédures de sécurité:

- En cas de remontée rapide.
- En cas de remontée par les pieds.

Date:

Lieu:

Profondeur:

Temps total:

Tampon et signature:

PLONGÉE N°2

Réglage de la purge automatique théorique et vérification au palier.

Assistance d'un plongeur équipé d'un vêtement sec.

Evolution dans différentes positions.

Date:

Lieu:

Profondeur:

Temps total:

Tampon et signature:

ATTESTATION DE RÉUSSITE - VÊTEMENT SEC



A transmettre au siège de la fédération après avoir fait une copie qui demeurera dans le livret.
FSGT Plongée - 14 rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex.

Nom et prénom:.....

Date et lieu de naissance:

Adresse (réception carte):.....

.....

N° de licence FSGT:

Club:

Comité et numéro d'affiliation:

Adresse:

.....

Le candidat a satisfait aux exigences requises pour l'obtention de la qualification Vêtement Sec.

Le jury et le Président du club attestent avoir vérifié la conformité des prérequis et des conditions de validation stipulés par le présent livret de certification.

Date et lieu de délivrance:

Tampon et signature des membres du jury:

Nom et signature du Président, tampon du club: